

ANNEXE 1 AU REGLEMENT DE CONSULTATION

Trame de Mémoire Technique

Le critère valeur technique sera apprécié sur la base du contenu du mémoire technique produit par le candidat au regard des sous-critères détaillés ci-après.

Le mémoire technique des candidats doit être structuré en reprenant la trame de mémoire technique ci-dessous.

Sous critère 2-1 : Qualité et lisibilité de l'offre financière précisée dans le devis détaillé :

Les candidats remettront un devis descriptif estimatif et détaillera de manière exhaustive, qualitative et quantitative les prix unitaires en cohérence avec les prestations à réaliser, au regard des différentes prestations techniques et en fonction de la totalité des articles du CCTP qui génèrent des prix.

Les candidats doivent s'efforcer pour toutes les prestations à ne pas remettre de prix d'ensemble et doivent obligatoirement indiquer le numéro de l'article du CCTP auxquels ils font référence.

Sous critère 2-2 : Précision du tableau des marques et qualité des fiches techniques qui l'accompagnent :

Les candidats doivent **fournir et détailler précisément et exhaustivement dans le tableau des marques** (la qualité, le type, la marque, et la certification des produits et composant qu'ils envisagent de mettre en œuvre pour la réalisation des travaux.

Les candidats doivent **fournir systématiquement les fiches techniques des produits correspondants et indiquer clairement les caractéristiques techniques.**

Sous critère 2-3 : Délais, plannings & moyens humains et techniques déployés:

Dans un document spécifique de 15 pages recto maximum, les candidats présenteront la méthodologie et les moyens humains et techniques déployés afin de permettre un parfait déroulement des travaux au respect strict des délais d'exécution du marché.

Au mémoire seront joints en annexe les documents explicatifs tels que : plans des installations et notes justificatives de calculs.

Il sera fourni :

- **Un planning détaillé des travaux d'exécution et de la période de préparation**
Ce document permettra au maître d'ouvrage et au maître d'œuvre d'évaluer la qualité de l'exécution, le respect des délais, la mise en service progressive de l'ouvrage
Le planning devra détailler les différentes phases de la période de préparation
Par ailleurs, le planning devra préciser les différentes phases critiques de l'opération, telles que :
 - L'installation de chantier et son organisation ;
 - La coordination des intervenants et la gestion des interfaces entre lots ;
 - Les opérations de mise en service et les tests de fonctionnement.
- **Les moyens humains et matériels déployés pour l'exécution des travaux**
Les candidats devront fournir les précisions suivantes :
 - **Les moyens humains pour l'encadrement du chantier** incluant l'effectif précis des conducteurs de travaux et chefs de chantiers avec leurs qualifications respectives, ainsi qu'un organigramme du pilotage et du suivi de chantier.
 - **Les moyens matériels qui seront déployés** les matériels spécifiques (grue, équipement technique).
 - **Les moyens humains pour l'exécution des travaux** comprenant l'effectif précis des ouvriers, techniciens, compagnons... et leurs qualifications respectives.
- **Installation de chantier uniquement pour le lot 1**
Les candidats devront transmettre un plan des installations de chantier qu'ils prévoient de mettre en place, incluant : Clôtures, bennes pour déchets avec tri sélectif, bungalows vestiaires H/F, sanitaires H/F, réfectoires, bureau, zone vie et de stockage, parkings, raccordement fluides, etc.